

"Ce sont les musulmans qui amènent la merde" : Philippe Tesson relaxé

écrit par Christine Tasin | 21 juin 2018



Alors là, on n'en revient pas...

Comment la Justice une et indivisible qui a, avec raison, relaxé Philippe Tesson, a-t-elle pu me condamner en première instance et en appel pour « islam assassin » ou pour avoir dit que si l'islam était interdit en France toute visibilité de l'islam serait interdite de ce fait ? Il a été relaxé parce qu'il était indigné après l'attentat de Charlie Hebdo. Moi aussi j'avais dit « islam assassin » suite à une énorme indignation devant le meurtre des policiers de Magnanville...

J'y perds mon latin, mais... champagne ! Les choses bougent, et dans le bon sens. 3 relaxes successives pour Pierre Cassen de l'accusation d'être le Directeur de Publication de Riposte laïque, relaxe de Georges Bensoussan, et à présent celle de Philippe Tesson !

Le tribunal correctionnel de Paris s'est prononcé, mardi 19 juin, sur [l'affaire qui oppose le journaliste et chroniqueur Philippe Tesson](#) au Mouvement contre le racisme et l'amitié entre les peuples (MRAP).

Celui-ci a poursuivi en justice le chroniqueur en raison de ses propos lors d'un débat télévisé affirmant que les musulmans « amènent la

merde ». La justice française a réduit ce propos à une simple « indignation » de la part du journaliste qui a été alors relaxé.

Pour le tribunal correctionnel de Paris, le contexte de l'époque justifie ces paroles qui, pourtant, « ont légitimement pu être perçues, par les membres de la communauté musulmane, comme stigmatisants ou offensants ».

Le débat a eu lieu le 13 janvier 2015 sur Europe 1 après la minute de silence organisée dans les établissements scolaires en France. Quelques jours après les attentats de Paris, les sujets entourant les musulmans demeuraient un « sujet brûlant d'actualité », a reconnu le tribunal. C'est dans ce contexte que Philippe Tesson a affirmé : « *D'où vient le problème de l'atteinte à la laïcité, sinon des musulmans ? On le dit, ça ? Ben moi je le dis* ». Et de continuer : « *C'est pas les musulmans qui amènent la merde en France aujourd'hui ? Il faut le dire, quoi !* »

Quelques jours plus tard, ce chroniqueur s'est plus ou moins excusé en reconnaissant un « dérapage » dans ses paroles, mais a estimé que « sur le fond », il n'avait « pas complètement tort ».

Le tribunal a estimé, dans son jugement consulté par l'AFP, que la « virulence des termes employés par Philippe Tesson » témoignait juste du « caractère éminemment polémique » du sujet et qu'il exprimait son « *indignation à l'égard du comportement extrémiste ou contraire aux principes républicains de certains d'entre eux* ».

AFP

Quelque chose bouge en France, ou bien la personnalité et l'entregent de Philippe Tesson (ou encore son âge ?) sont-ils responsables de ce jugement fort étonnant ?

Voir aussi l'article que nous avons publié en 2015 à ce sujet :

<http://resistancerepublicaine.com/2015/01/16/philippe-tesson-o>

[u-le-pape-nous-avons-deja-choisi-nous-navons-pas-besoin-de-lexomil-par-jarczyk/](#)